

ABONNEMENT

Sauumur
Un an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7
Poste
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES

Dit droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent
être remis au bureau du
journal la veille de la reproduction,
avant midi.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 FÉVRIER

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE SCRUTIN UNINOMINAL

L'ordre du jour appelle la discussion du mode de scrutin.

M. Gomot, président de la Commission du scrutin d'arrondissement, d'accord avec le gouvernement, demande l'urgence.

M. Maret la combat, en disant que l'examen trop hâtif de la Commission n'est pas sérieux.

Il y a plus de deux modes de scrutin, ajoute l'orateur; pourquoi avoir négligé l'étude des autres?

On vote sur l'urgence; il y a pointage. A ce moment, le général Boulanger arrive à la Chambre.

Pas d'incident.

L'urgence est votée, après pointage, par 283 voix contre 274. Vive émotion. M. Floquet, très nerveux, s'agite sur son banc. Un simple déplacement de 5 voix, et tout était par terre.

M. Lefèvre-Pontalis prend la parole et fait le procès du scrutin de liste. Les républicains ne font pas ce changement par principes, mais bien parce que le scrutin de liste n'a pas été un instrument assez docile. Il fait, entre temps, l'éloge de l'Assemblée nationale et de la Constitution de 1875.

M. Lefèvre-Pontalis termine son discours en disant que, — devant la déclaration du rapporteur et du gouvernement, qui d'après leurs propres expressions veulent donner aux républicains le meilleur instrument de combat pour les élections prochaines, — il est forcé, malgré sa prédilection pour le scrutin d'arrondissement, de voter pour le scrutin de liste.

M. Thomson, rapporteur, qui lui succède, se défend de vouloir faire de la candidature officielle; il dit que jamais la République n'en a

fait! (Exclamation et rires à droite.) Mais, dans les circonstances actuelles, il faut voter le scrutin d'arrondissement, parce qu'il ne donnera pas lieu à une équivoque dont ont profité les conservateurs en 1885.

M. Sauris parle en faveur du scrutin de liste et s'excuse d'abord des vérités dures qu'il va dire à ses amis. Il ajoute que les partisans du scrutin d'arrondissement ont dit que ce sont les circonstances qui forcent à rejeter le scrutin de liste; donc, le jour où ces circonstances n'existeront plus, on changera encore.

Il faut se rendre compte de la situation du pays; il y a toute une démocratie obscure qui marche vers l'avenir sans livrer à personne son secret. Le scrutin d'arrondissement paraîtra à ces électeurs indécis un suprême expédient électoral contre la République actuelle.

Le pays a assez d'instabilité; il voudra inaugurer une nouvelle politique, plus ferme et plus durable. La politique nouvelle voudra des hommes nouveaux; avec le scrutin d'arrondissement, le parti républicain marchera au combat, émiétié.

Ceux qui croient retrouver les mêmes arrondissements qu'en 1885 se font illusion. Bien des changements se sont produits depuis quatre ans; les modifications sont dues au rétablissement du scrutin de liste lui-même, à la presse à un sou, qui détruit bien des influences électorales, enfin au scandale de ces derniers temps. (Toute la Chambre regarde alors M Wilson, nerveux à son banc.)

Les changements sont dus encore aux forces socialistes, sans cesse grandissantes, et à la bourgeoisie nouvelle de province qui s'est créée une espèce de fiel, parce qu'elle a eu jusqu'à présent des faveurs de toutes sortes de la République.

Alors le pays se demandera si cette bourgeoisie veut arrêter à elle seule le mouvement progressif de la démocratie française. L'in-

fluence de cette bourgeoisie, si utile il y a quatre ans, a perdu toute puissance si elle refuse d'en faire part au peuple.

Le rétablissement du scrutin d'arrondissement est un acte de défiance vis-à-vis du pays; il ne faut pas, pour le centenaire de 89, que la République ait l'air d'être sur la défensive.

Après les discours insignifiants de MM. Gautier et Maillart, M. Floquet monte à la tribune; il est très ému et très nerveux. Le début de son discours est embarrassé, les mots ne viennent que difficilement. Il cherche à expliquer comment il est devenu partisan du scrutin d'arrondissement; ses explications sont vagues.

Sentant le terrain lui échapper, il agite le spectre boulangiste et lance quelques phrases sonores qu'il appuie sur la conspiration des conservateurs avec le général Boulanger. Il dit que les conservateurs cachent leur drapeau et marchent avec le général, qui les couvre d'un drapeau faussement républicain.

M. Floquet parle en se tournant vers Boulanger, qui rit à son banc.

La droite crie: « En face! » Tumulte.

Le président du Conseil termine en adjurant tous les républicains de voter le scrutin d'arrondissement.

Le passage à la discussion des articles est voté, après pointage, par 290 voix contre 266. L'article premier est voté à mains levées.

L'article 2 a trait au nombre des députés et à leur répartition entre les diverses circonscriptions.

La première partie de l'article (celle qui attribue à chaque arrondissement un ou plusieurs députés à raison du nombre d'habitants) est votée à mains levées.

LE VOTE

La Chambre adopte l'ensemble du projet de rétablissement du scrutin d'arrondissement par 268 voix contre 222.

Le gouvernement, qui avait posé la question de confiance, obtient donc une majorité de 46 voix.

LES SOCIALISTES

Dimanche, en conformité de résolutions arrêtées aux congrès ouvriers de Troyes et de Bordeaux, des manifestations analogues dans leur dessein se sont produites simultanément sur plusieurs points de la France, principalement dans les grands centres tels que Marseille, Lyon, Lille, Bordeaux. Dans ces villes, les représentants du gouvernement, à Paris M. Floquet, ont été sommés de donner aux ouvriers les avantages spéciaux qu'a réclamé pour eux le Conseil municipal de Paris. De la question de fond, il ne nous convient pas de rien dire aujourd'hui. Ce qui, à notre avis, est grave, c'est l'attestation publique de la discipline du parti socialiste et la difficulté qu'aura le gouvernement à se tirer d'un embarras dans lequel il s'est mis par sa faiblesse et sous le poids de son passé révolutionnaire. Les délégués ont annoncé qu'ils reviendraient le 24 février chercher la réponse à leur sommation. Nous sommes, comme on voit, en face d'un plan dont tous les détails sont bien arrêtés et c'est de puissance à puissance que les socialistes entendent traiter. Nous ne nous méions pas d'indiquer au gouvernement la conduite qu'il aurait à tirer en pareille occurrence. Nous nous contenterons de demander aux honnêtes gens de tous les partis si un régime sous lequel de pareils faits peuvent se produire est bien propre à leur garantir la sécurité du lendemain.

A PARIS

Dimanche, à huit heures du matin, eut lieu à la Bourse du travail une première réunion des délégués des chambres syndicales.

Au nombre d'une centaine, ces envoyés vou-

42 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

XIV

FOLIE

S'il y avait une visite à laquelle le commandant de Kerkove était loin de s'attendre, c'était assurément celle de Cornélie. Que répondre, en effet, à cette infortunée roulant d'un malheur à l'autre, qui, après avoir pleuré sur la détention de son père, voyait sa mère prisonnière et son fiancé condamné à mort? Le commandant cachait un cœur excellent sous des façons soldatesques, mais il s'attendrissait aisément en dedans, et sa femme le savait bien.

Quand, accompagnée de Christil, Cornélie ouvrit la porte de son cabinet, Kerkove écrivait au chef suprême de l'armée, et relatait d'une façon brève les incidents du procès.

A l'aspect de Cornélie se soutenant à peine, il laissa échapper un mot de colère dissimulant mal l'expression du regret. N'osant s'en prendre à la jeune fille, si soudainement, si cruel-

lement frappée, il fit retomber sa colère sur Christil.

— Madame! dit-il, vous savez que mes heures de travail sont sacrées...

— Commandant, répondit Cornélie d'une voix douce, je suis seule coupable, et je vous demande humblement pardon. Il est, voyez-vous, des circonstances où les heures, les minutes mêmes sont précieuses. Accueillez-moi sans colère, je ne vous retiendrai pas longtemps; répondez-moi sans feinte, j'ai fait provision de courage.

Kerkove s'était attendu à subir une crise de larmes, à entendre des supplications auxquelles il ne pouvait faire droit, et d'avance il se roidissait et s'enveloppait de brusquerie. Le ton calme de la jeune fille le détrompa; il se sentit tout de suite incliner vers la douceur et la pitié; sans la regarder, car il redoutait à la fois les yeux suppliants de Christil et le visage décoloré de Cornélie, il répondit:

— Que souhaitez-vous savoir, mademoiselle?

— La date et l'heure de l'exécution de M. de Mombas.

— Rien n'est encore fixé à cet égard.

— Tout dépend donc de vous?

— Pas absolument. Les juges ont accordé un délai de huit jours à M. de Mombas, afin de lui laisser le temps de prendre ses dispositions dernières.

— Bien, commandant. Me serait-il permis, devant vous, de dire un mot, un seul, à celui que Grotius avait choisi pour son gendre?

— Réglementairement, non; cependant, je prendrai sur moi de vous accompagner dans son appartement, si vous promettez...

— D'être calme?... Regardez-moi donc, commandant, je ne pleure même plus.

— Alors, venez! Mieux vaut tout de suite.

— Je vous remercie, monsieur, vous êtes vraiment bon!

Kerkove haussa les épaules.

— Christil nous accompagnera?

— Je l'en supplie.

On avait eu pour M. de Mombas tous les égards dictés par le profond intérêt qu'il inspirait. Condamné, on savait que cette condamnation était prononcée par le prince d'Orange qui, seul, avait inspiré le juge instructeur. Mombas bénéficiait de la haine soulevée par les violences et les cruautés du prince; le plaignant était faire de l'opposition à la sanginaire politique du stathouder. Aussi, dans

toute la forteresse, depuis les officiers jusqu'aux derniers soldats, nul ne se gênait pour proclamer l'innocence du vicomte. Mais celui de tous qui parlait le plus haut, au risque des condamnations disciplinaires qu'il pouvait encourir, c'était le pauvre garçon qui, pour voir sa mère mourante, avait quitté son poste, et à qui le major avait infligé une si faible peine pour le punir d'avoir déchiré son uniforme. Oh! celui-là, cet humble, ce faible, ce fils qui risquait sa vie pour aller consoler sa vieille mère, ne se gênait point pour jeter de la boue aux juges vendus, aux favoris du stathouder, aux mendiants de grades et de fortunes qui se faisaient des échelons de chaque lâcheté commise. Mombas devinait cette impression; il y puisait une consolation suffisante qui adoucissait les heures suprêmes qui lui restaient à vivre. Avant de subir la peine prononcée contre lui, il voulait adresser des adieux à ses amis, relater certains faits, et laisser, non point des mémoires, mais des souvenirs renfermant le récit des faits de guerre auxquels il avait assisté. Condamné pour avoir manqué à son honneur de soldat, il revendiquait fièrement sa part de gloire conquise; résigné à subir son sort, il prétendait du moins laver sa mémoire

lurent pénétrer dans la salle des conférences, mais le concierge leur ayant annoncé que par ordre supérieur elle était et devait rester fermée, ils suivirent un de leurs amis dans la salle de la cordonnerie.

Comme les abords de la Bourse du travail sont gardés par des brigades centrales, les délégués, après avoir décidé qu'ils ne pactiseraient pas avec les anarchistes et que leur manifestation serait calme, prennent la résolution de tenir une réunion : « Aux caves de la Madeleine ».

Par groupes de quatre ou cinq ils quittent la Bourse du travail, mais ils sont suivis par les agents de police. Dès lors une scène épique se passe.

Les délégués cherchent à dépister les gardiens de la paix, ils se cachent derrière les colonnes de la rue de Rivoli, entrent dans l'église Saint-Roch par une porte et ressortent par l'autre, mais toujours les agents prévenus retrouvent les délégués et les filent consciencieusement.

Les révolutionnaires finissent cependant par atteindre, sans encombre, le lieu du rendez-vous, où ils choisissent leurs délégués; ce sont les citoyens Féline, Prévôt, Boicervoise, Hann, Lecomte, Daligod, Besset, Dubois, Dodieu et Baudet; ce dernier conseiller prudent.

Vers dix heures, les délégués, suivis par des révolutionnaires, sortent et se dirigent vers la place Beauvau.

Arrivés près du ministère de l'intérieur, ils sont arrêtés par l'officier de paix Florentin.

— Les délégués seuls entreront, s'écrie celui-ci.

Et s'adressant à un huissier, il ajoute :

— Ce sont les délégués qui sont attendus.

L'huissier rentre dans le ministère où il reste quelques minutes; quand il revient, il annonce que M. Floquet est absent et qu'il l'a cherché vainement dans toutes les salles.

Sans se déconcerter, un délégué tire le pli qui contient les doléances et il le remet à l'huissier avec prière de le transmettre le plus tôt possible à M. Charles Floquet.

Après s'être acquittés ainsi de leur mission, les délégués rejoignent leurs camarades et, ensemble, ils se rendent successivement chez M. Méline, au ministère des travaux publics, à la préfecture de la Seine, où ils trouvent le même accueil et où ils remettent le texte de leurs revendications.

Dans toutes leurs pérégrinations, ils étaient suivis par les agents.

Ainsi escortés, les délégués se présentent à l'Hôtel de Ville.

— Il n'y a ni huissier ni personne, dit le concierge.

— C'est bien, riposte un délégué, nous reviendrons demain et nous verrons le président du Conseil municipal.

de toute accusation flétrissante. Après avoir rempli ce qu'il considérait comme un devoir sacré, il écrirait à Grotius et lui révélerait les motifs de sa conduite.

Lorsque sa porte s'ouvrit, il leva la tête.

Ce fut Cornélie qu'il aperçut d'abord.

— Vous! Oh! vous! fit-il en lui prenant la main.

Elle ne retira pas cette main, et laissa le généreux jeune homme y mettre la plus respectueuse, la plus tendre des caresses.

— Jean, dit-elle enfin, d'une voix qu'elle s'efforça d'affermir, mon père nous avait fiancés l'un à l'autre... C'est pour sa cause que vous allez mourir... Voulez-vous qu'avant l'heure où vous paierez si cher votre généreux mensonge, Cornélie soit votre femme?

— Ma femme, vous!

— Votre veuve, du moins! Une veuve qui jamais ne quittera votre deuil.

— Ah! fit-il, je devrais vous refuser, je devrais repousser cette idée de couvrir votre front d'un voile noir, et d'ensevelir avec moi votre jeunesse. Mais je vous aime! Je vous aime avec une telle puissance, que, comprenant le sentiment qui vous pousse vers moi, je vous tends les bras et je vous crie : Oui, oui, époux

Après cette dernière excursion, les délégués se sont séparés.

En province, l'agitation a été plus considérable dans certaines villes.

## CIRCULAIRES CONFIDENTIELLES

De M. Floquet

Des circulaires confidentielles ont été, vers le milieu d'octobre, envoyées aux préfets, leur enjoignant de prendre dans leurs départements les informations les plus précises sur l'état des esprits au point de vue boulangiste... les commissaires spéciaux, dont les fonctions sont toutes politiques, ont été mis en campagne.

En outre, des agents ont été prêtés — le fait souvent se renouvelle — par la préfecture de police et envoyés dans les villes où on désirait que l'enquête fût plus complète.

Les renseignements, centralisés au cabinet du ministre de l'intérieur, furent résumés et envoyés au président du conseil.

M. Floquet fut effrayé de ce qu'il apprit; mais les agents du gouvernement s'étaient conformés aux ordres qu'on leur avait donnés d'être exacts, quel que fût le résultat de leurs investigations.

Le rapport constatait 63 départements boulangistes, 44 où le succès d'une liste boulangiste était douteux et 13 hostiles.

Voici, d'ailleurs, l'énumération :

**Départements boulangistes.** — Aisne, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardennes, Ariège, Aveyron, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Côtes-du-Nord, Dordogne, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Ille-et-Vilaine, Indre, Landes, Loire-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Belfort, Haute-Savoie, Sarthe, Savoie, Seine, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, Vendée, Vienne, Yonne.

**Départements douteux.** — Ardèche, Aube, Aude, Allier, Corse, Doubs, Indre-et-Loire, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise, Vosges.

**Départements anti-boulangistes.** — Oise, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Creuse, Drôme, Hérault, Isère, Jura, Rhône, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Var, Haute-Vienne.

Après l'élection de Paris du 27 janvier, M. Floquet comprit tout le parti qu'il pourrait tirer de ce rapport.

Et ces jours-ci, lorsque des députés sont venus s'entretenir avec lui de la situation politique, il leur a tenu ce langage :

— dans la mort, sinon dans la vie!

— Et maintenant, monsieur de Kerkove, voilà ce que je voulais dire, et ce que je souhaitais entendre. Pouvez-vous préparer mes noces, et les faire célébrer aujourd'hui même?

— Je le ferai, mademoiselle.

— Ma mère assistera-t-elle à cette cérémonie?

— Elle aura lieu la nuit, dans mon appartement, et votre mère sera là.

— A ce soir donc, Jean de Mombas! A ce soir! et à toujours.

Il lui prit les deux mains, resta un moment perdu dans une sorte d'extase, puis lui aussi répéta :

— A toujours! toujours!

Ce fut Christil qui se chargea d'aller raconter à Marie ce qui venait de se passer. Ni M<sup>me</sup> de Kerkove, ni Cornélie ne doutaient du consentement de la prisonnière, à cet acte qui était à la fois et une réparation et une consécration. Pendant que la femme du commandant s'entretenait avec Marie, la jeune fille s'occupait de sa toilette de mariée. Elle voulait une robe blanche, toute blanche, des dentelles et des fleurs. Loin de souhaiter une parure de deuil, il lui fallait laisser, dans les regards et

— Je crains que le scrutin d'arrondissement n'ait qu'une faible majorité... Quelques-uns parmi nos collègues répugnent à l'idée de voter une loi dirigée contre un homme... Il importe que ceux-là soient convaincus de l'imminence du danger. A ceux-là, mais à ceux-là seuls qui hésitent, vous pourrez montrer ceci... confidentiellement.

Et M. Floquet exhibait le rapport :

— Vous voyez... ajoutait-il, avec le scrutin de liste, nous aurions 422 députés boulangistes, 62 douteux et 79 républicains... Serez-vous assurés d'être parmi les 79?...

Les indications du rapport appelleraient des rectifications nombreuses, car les préfets ont mis systématiquement au profit du boulangisme l'influence monarchique.

Mais elles démontrent bien que les radicaux et opportunistes redoutent l'échéance électorale. (Gil Blas.)

## ELECTION LÉGISLATIVE DE LA CÔTE-D'OR

Scrutin de ballottage

Voici le résultat du scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche dans la Côte-d'Or :

M. Dargy, républicain... 39.689, Elu.

M. Toussaint, conservateur... 32.544

Il s'agissait de remplacer un député républicain. Au premier tour, les voix s'étaient ainsi réparties : Dargy, 25,545 voix; Prost, radical, 22,783 voix; général Boulanger (non candidat), 41,707 voix.

Le candidat conservateur n'avait posé sa candidature qu'au second tour, il y a quelques jours.

Il n'en a pas moins obtenu un nombre de voix inespéré.

## Arrestation de l'assassin de Pont-à-Mousson

Épinal, 14 février.

La police vient d'arrêter ici le nommé Jean Danga, ouvrier lithographe à Pont-à-Mousson, auteur de quatre assassinats commis en cette ville.

## LES TROUBLES DE ROME

A Rome, les agents continuent à disperser les rassemblements et toutes les réunions.

Les dégâts sont évalués à 2 millions. Un bijoutier a été pillé. On retrouva beaucoup de bijoux dans la rue.

## NOUVELLES MILITAIRES

LES RÉGIMENTS A L'EXPOSITION

Le ministre de la guerre vient de décider que, pendant l'Exposition, chaque régiment de France enverra une délégation composée de

sous-officiers et de soldats, désignés par le sort pour visiter pendant huit jours le palais du Champ-de-Mars.

LE GÉNÉRAL FÉVRIER

Une brillante soirée vient d'être donnée au Cercle de Grenoble, à l'occasion de la présentation du sympathique général Février, comme membre du Cercle militaire.

Deux ou trois cents officiers de toutes armes, confondus en véritables membres d'une même famille, étaient présents à cette fête militaire.

Le général Faugeron, gouverneur de la place de Grenoble, a souhaité la bienvenue à l'ex-commandant de l'avant-garde de l'armée française, qui lui a répondu en manifestant sa satisfaction d'être, malgré l'inexorable limite d'âge, de la famille militaire, et a porté un toast aux succès futurs du 12<sup>e</sup> corps d'armée.

A 3 heures du matin, les jeunes faisaient encore retentir les salles du Cercle de leurs chants patriotiques. (France militaire.)

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Ecole de Cavalerie de Saumur

Par décision ministérielle du 8 février 1889 :

M. Picot de Vauloge, capitaine-instructeur d'équitation à l'Ecole d'application de cavalerie, a été désigné pour occuper un emploi de capitaine écuyer à l'Ecole supérieure de guerre.

M. Gouzil, capitaine commandant au 1<sup>er</sup> hussards, a été désigné pour occuper un emploi de capitaine instructeur d'exercices militaires à l'Ecole d'application de cavalerie.

M. Voisin, capitaine instructeur d'exercices militaires à l'Ecole d'application de cavalerie, a été désigné pour occuper un emploi de capitaine instructeur d'équitation à ladite Ecole.

CONSEIL GÉNÉRAL. — La session extraordinaire du Conseil général de Maine-et-Loire, primitivement fixée au 14 février, est renvoyée au 18 courant.

Le préfet, BARDON.

CRUE DE LA LOIRE. — Une dépêche de Tours, datée d'hier 3 heures soir, est ainsi conçue :

« On présume que le maximum de la crue de la Loire sera de 3<sup>m</sup> 10 à Saumur, et qu'il aura lieu le 13 février vers 8 heures du matin. »

Aujourd'hui 12, à midi, la Loire est déjà à la cote de 3<sup>m</sup> 10 à Saumur.

Le temps est clair et le vent souffle du nord.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Sur la fixation à lundi de la discussion du

à cette heure, quitter Cornélie lui paraissait un épouvantable supplice.

Sa femme! Elle allait être sa femme! Il la verrait dans sa toilette d'épousée, il lui jurerait un éternel amour; puis, brusquement, il en serait séparé, et jamais plus il ne la reverrait peut-être! N'avait-il point, commis un acte de folie? Mais c'est à cette folie sublime qu'il devait de savoir toute la tendresse de cette adorable fille. Il s'efforça d'apaiser le trouble croissant de son cœur, et il attendit l'heure de cette cérémonie qui mettait sur sa tombe, d'avance entr'ouverte, toute la poésie de l'amour, toute la grâce de la jeunesse.

Cornélie l'attendait dans le salon de M<sup>me</sup> de Kerkove.

Elle le reçut avec l'expression d'une joie souriante. On eût dit que, cessant de voir la vision de la mort, elle fixait les yeux sur des tableaux moins sombres. Cependant la gravité de son front atténuait l'attendrissement de son regard et la douceur de son sourire.

Marie lui tendit maternellement la main.

— Tout est bien ainsi, dit-elle, vous êtes dignes l'un de l'autre.

(A suivre.)

projet de loi tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement pour l'élection des députés.

Pour : 297. — Contre : 231.

On voté contre : MM. Berger, Fairé, de la Bourdonnaye, général Lacretelle, de Maillé, Merlet, de Soland, de Terves.

Sur la fixation à jeudi de la discussion des projets et propositions tendant à la révision des lois constitutionnelles.

Pour : 497. — Contre : 2.

Tous nos députés ont voté pour.

UN COLIS POSTAL, renfermant des comédies à l'usage des sociétés de jeunes gens, a été perdu à la gare ou en ville.

Il y aurait récompense pour quiconque le rapporterait au bureau du journal, en tel état qu'il puisse se trouver.

LES ÉTRANGERS. — Une circulaire ministérielle a été envoyée à tous les préfets, pour les inviter à donner immédiatement la situation numérique de tous les étrangers domiciliés dans leur département.

Le gouvernement paraît décidé à sévir de suite contre les étrangers qui ne se sont pas conformés au décret du 2 octobre dernier.

#### LES PROCHAINES ÉLECTIONS EN INDRE-ET-LOIRE

On lit dans le *Messenger d'Indre-et-Loire* :

« Le scrutin de liste ne valant plus rien depuis qu'il a envoyé plus de deux cents députés conservateurs à la Chambre, nos républicains viennent de rétablir le scrutin d'arrondissement.

« C'est donc à nos amis de concentrer, dès à présent, tous leurs efforts pour ne pas se laisser surprendre par les événements.

« Le vote du scrutin d'arrondissement ne peut en Indre-et-Loire qu'être profitable au parti conservateur.

« Il n'en peut être de même pour le parti républicain qui est et restera jusqu'à la fin affaiblement divisé.

« On va donc voir éclore d'ici aux élections générales une quantité de candidatures républicaines ; cela poussera comme des champignons vénéneux.

« A nos amis de ne point se laisser empoisonner. — *Verax.* »

#### CRAINTES POUR LA RÉPUBLIQUE

On lit dans le *Journal de l'Ouest* :

« Il paraît que le résultat de l'élection du 27 janvier n'a produit aucune émotion en province.

L'*Avenir*, du moins, nous l'affirme.

Il connaît à fond la province, l'*Avenir* ; il sait exactement ce qu'elle pense.

« Paris, nous dit-il, a eu une heure d'égaré, de défaillance ; mais, s'il a cédé à l'émotion, il n'en a pas été ainsi en province.

« Elle est restée calme, presque impassible, la province ; on dirait qu'elle prévoyait le résultat. »

La province, toujours d'après l'*Avenir*, est restée calme, parce qu'elle est restée « fidèle à la République. »

Ce n'est pas précisément ce qu'ont démontré, depuis plus d'un an, les élections législatives.

L'*Avenir* affirme en seconde page le contraire de ce qu'il avance en première.

Dans son bulletin, l'*Avenir de la Vienne* déclare que la province est restée « fidèle » et ne doute pas de la solidité de la République. Or, voici ce qu'on peut lire dans une lettre qu'il publie, le même jour, en chronique locale, et qui, dit-il, « peint exactement l'état actuel des sentiments politiques de la majorité des électeurs de nos campagnes. »

« ..... La grande majorité ne connaît que la prospérité des affaires. Le jour où la fortune publique baisse, le gouvernement perd dans son esprit, ET DE LA À DÉSIRER UN CHANGEMENT, IL N'Y A PAS LOIN. Vous aurez beau parler de la sollicitude de la République pour l'agricul-

ture, vous aurez beau étaler dans vos colonnes les lois faites ou à faire, rien ne convaincra le paysan comme la vente de ses céréales ou de ses bestiaux. Quel raisonnement voulez-vous opposer à un fermier qui vous dit : « Autrefois je payais 2,000 fr. de ma ferme, et je mettais de l'argent de côté, aujourd'hui je paye 4,200 fr., et je ne peux payer mon maître. »

Si vous parlez en termes pompeux de la liberté, tel paysan ou bourgeois vous regarde d'un air étonné et vous répond : « La liberté ? mais nous ne sommes point libres, puisqu'on nous

a imposé de force deux instituteurs ou institutrices lorsqu'un seul faisait bien notre affaire. » Ce n'est pas que j'approuve ces raisonnements, je constate seulement qu'on a

trouvé le moyen de mécontenter une foule de gens, et il y en a encore plus qu'on ne pense.

Nos hommes politiques ont trop gouverné en hommes de parti, ils ont oublié que tous les Français sont des frères et ont droit aux mêmes égards. Les républicains n'ont pas été assez unis. CERTAINS N'ONT PAS ÉTÉ ASSEZ HONNÊTES. »

Et l'auteur de la lettre conclut ainsi :

« On s'attend dans nos campagnes à voir disparaître le gouvernement à brève échéance. »

La vérité est tellement évidente, tellement forte que l'*Avenir* la proclame malgré lui.

Oui, les républicains ont mécontenté « une foule de gens » ; oui, on s'attend, dans nos campagnes, à voir disparaître à brève échéance le gouvernement.

Et l'*Avenir* peut être sûr que les électeurs se chargeront eux-mêmes de le faire disparaître. »

L'*Avenir de la Vienne* est le journal républicain de Poitiers.

ANGERS. — Le monument de M. et M<sup>me</sup> Bordillon. — Le projet d'élever un monument à la mémoire de M. et M<sup>me</sup> Bordillon est éclo dans la séance du Conseil municipal d'Angers du 20 mars 1888. L'initiative de ce projet est due à deux conseillers municipaux, MM. Guignard et Bichon. Voici le texte de la proposition formulée par eux et adoptée par le Conseil :

« Il sera élevé, sur la place Grégoire-Bordillon, un monument à la mémoire de M. et M<sup>me</sup> Bordillon. Ce monument, qui consistera en une colonne architecturale, sera couronné du buste de Bordillon et recevra, sur sa façade principale, le médaillon de M<sup>me</sup> Bordillon, avec l'inscription suivante : A la mémoire de M. et M<sup>me</sup> Bordillon, la ville d'Angers reconnaissante. »

Le Conseil a voté, en outre, séance tenante, un crédit de 2,000 fr.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M<sup>me</sup> la vicomtesse Pauline de Lamotte, née Espivent de la Villeboisnet, qui vient de s'éteindre chez sa fille, M<sup>me</sup> la baronne de Rochebouët, au château de Rouvolz (Maine-et-Loire).

Cette perte met en deuil les familles Espivent de La Villeboisnet, de Méhérenc, de Saint-Pierre, de Gargan, de Quelen, de Beau-repaire, etc.

OBLIGATIONS DE LA VILLE DE PARIS

Il a été procédé hier matin, au Palais de l'Industrie, au 49<sup>e</sup> tirage des obligations de la Ville de Paris, emprunt 1876.

Le n<sup>o</sup> 241,888 gagne 100,000 fr.

NIORT. — Un accident de chemin de fer a eu lieu dimanche. Un homme, qui travaillait sur la voie près d'Echiré, a été broyé par le train express.

M<sup>me</sup> veuve Chanson, née Portefaix, décédée le 9 janvier 1886, léguait, par son testament olographe du 21 novembre 1885, à l'hospice national des Quinze-Vingts, une somme de 20,000 fr., réduite, par suite d'insuffisance d'actif, à celle de 18,438 fr. 80, « pour être remise, par sommes égales, à vingt pères de famille aveugles ayant au moins trois enfants ».

Le directeur de cet hospice, M. Péphan, vient d'envoyer à tous les préfets une circulaire pour les informer qu'il a été autorisé, par décret, à accepter ce legs et à réunir immédiatement les renseignements nécessaires en vue de la nomination des bénéficiaires du legs.

#### LES MODES BOULANGISTES

Voici la description de la robe et du chapeau boulangistes. Mode qui fera bientôt sensation parmi les élégantes les plus en vogue.

L'étoffe est de couleur rose-thé, avec larges bouquets et guirlandes d'œillets rouges jetés à profusion. Le costume forme tablier sur le devant, rattaché sur les épaules avec des agrafes d'œillets d'or.

Le chapeau boulangiste est une immense capeline de paille avec un velours noir posé à plat, à l'auvergnate, et une guirlande d'œillets rouges retombant par derrière sur le velours.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées. — La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des bords du golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> cl., 225 fr. — 2<sup>e</sup> cl., 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> itinéraires : 1<sup>re</sup> cl., 180 fr. — 2<sup>e</sup> cl., 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant un supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 février 1889.

Les dispositions du marché sont excellentes, mais la pénurie des transactions entrave le développement de la hausse. Le 3 0/0 termine à 83.75 ; le 4 1/2 0/0 à 104.05.

Le Crédit Foncier conserve sans aucun effort le bénéfice de la hausse dernière ; on le cote à 1,365. Les obligations des divers emprunts sont à leurs plus hauts cours. De toutes les valeurs à lots qui se négocient sur notre marché, les titres des emprunts 1879, 1880 et 1885 sont assurément les plus avantageux.

La Société Générale très soutenue oscille de 485 à 486.25.

La Banque d'Escompte est demandée à 540. Les Dépôts et Comptes courants sont immobiliers à 607.50.

L'action de Panama descend à 60. La souscription aux 60,000 actions de la nouvelle Société pour l'achèvement du Canal n'ayant pas été couverte, M. de Lesseps annonce aux souscripteurs que les versements effectués sont à leur disposition.

L'obligation des Immeubles de France est recherchée à 384.50 et 382. Etant remboursable à 4,000 fr., la prime d'amortissement qui est de 617 constitue un véritable lot.

La circulaire de MM. J. Blondel et L. Garnier, rue Ménars, à Paris, traite dans son numéro du 5 février dernier les questions suivantes : Coup d'œil politique. — Fonds Russes et Egyptiens. — Comparaison des obligations de la ville de Paris avec celles du Crédit Foncier. — Les versements sur les obligations de Panama. — Les métaux. — Les valeurs d'or. — Le diamant. — Nous rappelons que cette circulaire est envoyée sur demande à tous nos lecteurs. S'adresser directement rue Ménars.

Les actions de nos chemins de fer ont un marché très actif.

Ces pauvres médecins n'ont pas de chance. Partout où on les trouve, au cercle, au café, dans la rue, on s'en empare pour leur faire parler médecine et en tirer un conseil. Le mien est d'une complaisance sans bornes. L'autre jour, un de ces clients importuns le rencontre et l'aborde. « Docteur, j'étais aller vous voir, je suis très enrhumé, que dois-je faire ? » Au lieu de répondre à ce fâcheux, comme il l'eût mérité : « Venez chez moi », le bon docteur lui dit : « Demandez à votre pharmacien du Sirop de Regnault préparé, 19, rue Jacob, Paris, maison L. Frère ; prenez en deux cuillerées dans la journée et une troisième au moment du coucher. Avant que votre flacon ne soit achevé, vous ne tousserez plus. »

UNE TRÈS CURIEUSE et intéressante brochure, donnant les moyens de guérir les maladies et les vices du sang, démangeaisons, dartres, eczémas chroniques, est envoyée gratis et franco sur demande à M. VINCENT, pharmacien à Grenoble (Isère).

#### BOURSE DE PARIS

Du 11 février 1889

3 0/0	83 70
3 0/0 amortissable	88 »
4 1/2	104 »

On parle beaucoup des remèdes qui guérissent toutes les maladies ; leur secret est d'être légèrement purgatifs ; sans être si prétentieux, les *Véritables Grains de Santé du Dr Franck* (étiquette en 4 couleurs) guérissent la constipation, source de tant de maux.

#### LE MONDE ILLUSTRE

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 9 février :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Souvenirs de Jean-Jacques Rousseau ; inauguration de la statue de Jean-Jacques Rousseau. — Un sauvetage ; en Sibirie orientale ; le prince impérial d'Autriche. — Chronique des beaux-arts, par Olivier Merson. — *Craig y Llynd Wrthael*, nouvelle, par R. de Maricourt. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Monde financier. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : le prince Rodolphe d'Autriche-Hongrie. — Statue de Jean-Jacques Rousseau. — Emplacement de la statue. — Séance d'inauguration de la statue. — La princesse Stéphanie. — La princesse Elisabeth. — Arrivée des dépouilles du kronprinz. — La maison de chasse de Meyerling. — Les rassemblements aux abords de l'appartement du kronprinz. — Un Sauvetage (Dieppe). — Le voyage de M. François Martin en Sibirie orientale. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BAISSE DE PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes 1 fr. — Hors ville. . . . . 90

Haricots verts supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes 90 cent. — Hors ville. . . . . 80

Déiant toute concurrence comme qualité.

Toute personne achetant pour 3 fr. de marchandises à l'Épicerie Centrale aura droit à un billet de tombola gratis.

4,000 numéros pour 3 gagnants : 1<sup>o</sup> Un Magicienne ; 2<sup>o</sup> Un Vaisseau marchant ; 3<sup>o</sup> Un Moulin tournant. Ces trois pièces sont à musique et jouent des airs différents.

Eviter les contrefaçons

#### LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

#### LA NATION

GRAND JOURNAL DU SOIR A 5 CENTIMES

Commence aujourd'hui la publication d'un grand roman inédit, appelé à avoir un très grand succès.

Ce roman a pour titre : **MONSIEUR ALPHONSE**

Il a pour auteurs : MM. André Castelin et A. Mégarde.

Prime offerte par « LA NATION »

LA NATION offre à ses abonnés une nouvelle prime qui aura, nous en avons la conviction, les succès des précédentes.

Cette prime consiste en une boîte contenant :

**6 CULLIÈRES À CAFÉ EN ARGENT**

DIAMÈTRE UNIC, ARGENT MASSIF

Ces cullières à café sont en argent poinçonné au contrôle de Paris.

Leur valeur marchande est de **25 FRANCS**

Tout abonné n'ayant pu renouveler aura droit aux 6 Cullières à café :

Pour un abonnement de trois mois moyennant un apport supplémentaire de 6 francs.

Pour un abonnement de six mois, on ajoutera 4 fr. 50.

L'abonnement de 3 mois est de 8 francs

6 mois est de 15

d'un an et de 28

POUR UN AN ON AURA LES 6 CULLIÈRES À CAFÉ GRATUITEMENT

Joindre 1 franc en plus pour les frais d'affranchissement et d'envoi.

Bureaux de La Nation, 19, rue du Croissant, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>r</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>r</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>r</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

## VENTE

**SUR LICITATION**  
**Aux enchères publiques**  
ENTRE MAJEURS ET MINEURS  
En neuf lots

### DEUX MAISONS

#### Divers Immeubles

Consistant en :

**TERRES, PRÉS, VIGNES et JARDINS**

Le tout situé commune de Villebernier, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

Dépendant tant de la communauté de biens ayant existé entre M. Frédéric BORIEN, ancien boulanger à Villebernier, et M<sup>me</sup> Marie FLEURY, sa femme, que de leurs successions respectives.

**L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 10 MARS 1889, à midi, en la mairie de Villebernier et par le ministère de M<sup>r</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le trente-un janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf ;

A la requête de : 1<sup>o</sup> M. Victor Borien, boulanger, demeurant à Villebernier ; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Borien, veuve de M. René Lardeux, marchand de coutellerie, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean ;

Demandeurs, ayant pour avoué M<sup>r</sup> André POPIN, avoué à Saumur, 8, rue cendrière,

D'une part ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> M. Joseph Séjon, employé forgeron aux ateliers du chemin de fer de l'Etat, demeurant à Saintes (Charente-Inférieure), agissant tant en son nom personnel que la liquidation de la communauté Borien-Fleury et de la succession de M<sup>me</sup> Borien-Fleury, qu'au nom et comme tuteur naturel et légal de ses trois filles mineures, Adèle-Marie-Joséphine Séjon, Marie-Valentine-Charlotte Séjon et Louise-Madeleine-Marie Séjon, pour la liquidation de la succession de M. Borien-Fleury ;

2<sup>o</sup> M. Georges Mailletard, docteur-médecin, demeurant à Saintes (Charente-Inférieure), au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Séjon, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille desdites mineures, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton nord de Saintes, en date du huit janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, faisant fonctions de tuteur à cause de l'opposition d'intérêts existant entre M. Séjon père et ses filles mineures dans la liquidation tant de la communauté Borien-Fleury que de la succession de M<sup>me</sup> Borien-Fleury ;

3<sup>o</sup> M. Beauvais, François, propriétaire-cultivateur, demeurant commune de Varennes-sous-Montsoreau, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Séjon, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a accepté par délibération du conseil de famille ci-dessus relatée ;

Défendeurs, ayant pour avoué M<sup>r</sup> Vincent LE RAY, avoué à Saumur,

D'autre part ;

Il sera, le dimanche dix mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi, procédé en la mairie de Villebernier et par le ministère de M<sup>r</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, commis à cet effet par ledit jugement, à la vente sur licitation aux enchères publiques, en neuf lots, des immeubles ci-après désignés sur les lotissements et mises à prix suivants fixés d'office par ledit jugement, savoir :

#### DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Villebernier et dépendant tant de la communauté qui a eu cours entre M. Frédéric-Victor Borien, ancien boulanger audit Villebernier, où il est décédé le vingt-trois décembre mil huit

cent quatre-vingt-huit, et M<sup>me</sup> Marie-Louise Fleury, son épouse, décédée au même lieu le vingt-un octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq, que de la succession de chacun d'eux.

#### 1<sup>er</sup> Lot

Une maison, sise à la Segunière, composée de trois chambres dont deux à cheminée, un petit cellier, grenier sur le tout ; une autre petite chambre servant de cellier, grenier au-dessus ; cour, jardin dans lequel est un puits. Le tout contenant environ onze ares quarante centiares, compris sous les numéros 1170, 1172 et 1173 de la section B du plan cadastral, joint au nord et au levant un chemin, au midi M. Boulay et au couchant M<sup>me</sup> veuve Fleury.

Mise à prix ..... 1,000 fr.

#### 2<sup>e</sup> Lot

Un morceau de terre, nommé Panvigné, contenant onze ares environ, compris sous le numéro 983 p de la section B, joint au nord M. Girard, au levant M<sup>me</sup> veuve Vincent, au midi M<sup>me</sup> veuve Gayot, et au couchant M. Thifloine.

Mise à prix ..... 450 fr.

#### 3<sup>e</sup> Lot

Un pré, nommé les Isles, numéro 1430 de la section B, contenant environ huit ares cinquante centiares, joint au nord la levée, au levant Ténier, au midi la Loire, et au couchant M<sup>me</sup> veuve Dugué.

Mise à prix ..... 200 fr.

#### 4<sup>e</sup> Lot

Un autre pré, nommé les Isles, numéros 1425 et 1426 de la section B, contenant environ cinq ares soixante-dix centiares, joint au nord la levée, au levant M<sup>me</sup> veuve Dugué, au midi la Loire, et au couchant M. Ossant.

Mise à prix ..... 450 fr.

#### 5<sup>e</sup> Lot

Une vigne, nommée les Clars, numéro 1043 de la section B, contenant environ douze ares vingt centiares, joint au nord M. Lemoine, au levant M. Ducamp, au midi et au couchant M. Pavillon.

Mise à prix ..... 300 fr.

#### 6<sup>e</sup> Lot

Une maison, nommée les Bessières, composée de deux chambres, dont une sert de cellier, une grange et une écurie ensuite, grenier sur le tout, cour et jardin entourés de murs, puits commun dans l'angle sud-ouest du jardin, terrain y attenant, compris sous les numéros 1044, 1046, 1046 p et 1045 de la section A, contenant ensemble environ un hectare vingt-sept ares soixante-quinze centiares, joint au nord et au couchant M. Coulon, au levant le chemin vicinal de Beauvoayer et au midi M. Victor Borien.

Mise à prix ..... 6,000 fr.

#### 7<sup>e</sup> Lot

Une vigne, nommée la Fuye, numéros 819 p et 822 p de la section A, contenant environ vingt-sept ares cinquante centiares, joint au nord M. Pavillon, au levant M. Coulon, au midi un chemin d'exploitation, et au couchant M. Moreau.

Mise à prix ..... 900 fr.

#### 8<sup>e</sup> Lot

Un morceau de terre, nommé les Sorinières, numéros 1049, 1050 et 1051 de la section A, contenant environ soixante-neuf ares quatre-vingt-dix-neuf centiares, joint au nord M. Rosière, au levant la rue des Saul-lais, au midi MM. Joly, Cornilleau et Rolland, et au couchant M<sup>me</sup> Bourgerie.

Mise à prix ..... 2,500 fr.

#### 9<sup>e</sup> Lot

Un jardin, nommé les Aulnes, numéro 1333 de la section B, contenant environ cinq ares cinquante centiares, joint au nord M. Cochin, au levant et au midi Héritiers Bouet, et au couchant le cimetière de Villebernier.

Mise à prix ..... 200 fr.

Total... 11,700 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>r</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>r</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné, Saumur, le trente-un janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf ; f<sup>o</sup> c<sup>o</sup> . Reçu un franc quatre-vingt-cinq centimes, décimes compris. (152) Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M<sup>r</sup> LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7, Et de M<sup>r</sup> BESSON, notaire à Coron.

## VENTE

**SUR LICITATION**  
**AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

Entre Majeurs

D'UNE

### Petite Propriété

Consistant en :

#### UNE MAISON

Jardin, Terre et Pré

Située au lieu dit la Promenade, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, canton de Vihiers (Maine-et-Loire).

**L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 10 MARS 1889, à midi, en la salle de la mairie de la commune de Saint-Hilaire-du-Bois, par le ministère de M<sup>r</sup> BESSON, notaire à Coron.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement par défaut rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du dix janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1<sup>o</sup> M. Mathurin Fouchereau, cantonnier, demeurant à la Plaine ;

2<sup>o</sup> M. Joseph Fouchereau, domestique, demeurant à la Salle-de-Vihiers ;

3<sup>o</sup> M. Louis Fouchereau, domestique, demeurant à Saint-Paul-du-Bois ;

4<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Fouchereau, épouse autorisée du sieur Louis Ferré, cultivateur, avec lequel elle demeure à Saint-Hilaire-du-Bois, et ce dernier pour la dite autorisation ;

5<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Léontine Fouchereau, épouse autorisée du sieur Louis Maillet, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Simonière, commune des Cerqueux-sous-Passavant, et ce dernier pour la dite autorisation ;

6<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Louise Fouchereau, épouse autorisée du sieur Louis Guibault, cultivateur, avec lequel elle demeure à Courray, commune des Cerqueux-sous-Passavant, et ce dernier pour la dite autorisation ;

Tous les sus-nommés, agissant en qualité d'héritiers bénéficiaires de M<sup>r</sup> Joséphine Libault, leur nièce, décédée, épouse de M. Joseph Pigeard, ayant M<sup>r</sup> LOUIS ALBERT pour avoué ;

En présence ou lui dûment appelé de M. Louis Libault, maçon, demeurant à la Promenade, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, veuf en premier mariage de dame Joséphine Fouchereau, et époux en second mariage de dame Marie Broissier, défaitant ;

Il sera procédé à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>r</sup> BESSON, notaire à Coron, des immeubles ci-après désignés.

#### DÉSIGNATION

##### LOT UNIQUE & DÉPENDANCES

Située commune de Saint-Hilaire-du-Bois, au lieu dit la Promenade.

Une maison d'habitation, comprenant au rez-de-chaussée, deux pièces séparées par un corridor, deux chambres à feu au-dessus, grenier, écurie, four, fournil, chambre au couchant de l'écurie, du four et du fournil, hangar, petit toit adossé au hangar, jardin devant la maison, vigne et portion de terrain en pré, le tout d'une contenance de onze ares, cinquante centiares environ, joignant au levant la route de Vihiers à Maulévrier, au midi La Motte.

Mise à prix ..... 1,500 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M<sup>r</sup> LOUIS ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M<sup>r</sup> BESSON, notaire à Coron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par moi, avoué-licencié soussigné, à Saumur, le neuf février mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le douze février mil huit cent quatre-vingt-neuf, f<sup>o</sup> c<sup>o</sup> . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (153) Signé : L. PALUSTRE.

## AVIS

La VENTE d'ARGENTERIE qui devait avoir lieu le 14 février, à la salle des ventes à Saumur, est remise à un jour qui sera ultérieurement fixé. (155)

Etude de M<sup>r</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

### VENTE DE MEUBLES

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
Par suite de saisie-exécution.

Le VENDREDI 15 février 1889, à 1 heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, rue de la Petite-Douve, dans une maison occupée par M<sup>lle</sup> Augustine MAROILLARD,

Il sera vendu :

Bois de lit, armoire à glace, tables de nuit et de toilette, buffet en noyer avec vitrine, tables à rallonges et en chêne sculpté, gnéridon, fauteuils, chaises, rideaux, portières, tapis, carpettes, glaces, pendules, candélabres, matelas, traversins, couvertures, édredon, draps, nappes, serviettes, essuie-mains ;

Un service de table en faïence anglaise, service à thé, couverts en ruolz, cave à liqueurs, flacons, cristaux, boîtes, coffrets, appliques en bronze, gravures, cache-pots, lampe et suspension, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE JUMENT noire, 1/2 1<sup>re</sup> 58 haut, sang, 6 ans, trottant vite S'adresser au bureau du journal.

**LA Réglisse Sanguinède**  
GUERIT  
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac, et facilite la Digestion.  
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

Etude de M<sup>r</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A l'amiable

### PETITE MAISON de MAITRE

AVEC JARDIN ET DÉPENDANCES

Située à la Croix-Cassée, commune de Villebernier.

Joignant MM. de Cordose et Belanger.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>r</sup> GAUTIER, notaire. (154)

Etude de M<sup>r</sup> LELIEVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

## A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,

### UN BATIMENT

Avec Pompe, Cour et autres dépendances

Le tout situé rue des Boires, 43, Saumur.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>r</sup> LELIEVRE, ou à M. PROUST, syndic de faillite, à Saumur, rue Dacier, 43.

## FUMIERS MILITAIRES

L'Entrepreneur des FUMIERS MILITAIRES de l'Ecole de Saumur prévient MM. les Propriétaires et Cultivateurs, qu'il vend les Fumiers à francs le mètre cube pris dans les dépôts, ou rendu à destination, à prix déduit, suivant les distances de transport.

S'adresser au Préposé, rue des Ecuries, à Saumur. (104)

**GUÉRISON CERTAINE**  
DE TOUTES LES  
**Affections de la Peau**  
DARTRES, ECZÉMAS,  
Psoriasis, Acné, etc.,  
des PLAIES et  
ULCÈRES VARIEUX  
cicatrisés en quelques jours  
par les Frictions de la Science  
Le traitement se dérange  
nullement du travail ; il est à  
la portée de toutes les bourses.  
Le 1<sup>er</sup> de décembre 1887, il produisit une amputation sensible.  
S'adresser à M. LENOIR, MÈDECIN SPÉCIALISTE  
11, rue St-Louis, N. N. 10-11  
CONSULTATIONS GRATUITES  
par correspondance

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BLANGE, SAUMUR

### PILLET-BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL,  
fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos, droits et à queue.

## VENTE ET LOCATION DE PIANOS

### HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins des pianos des Facteurs les plus renommés, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.